



Formation : Nouvelles formes de coopération entre professionnels de santé

INFORMATIONS :

Public concerné et pré-requis:

Tout professionnel concerné

Durée : 1 à 2 jours

Intervenant :

Juriste spécialisé en droit de la santé et/ou cadre supérieur de santé

OBJECTIFS :

- Identifier les actions de coopérations entre les professions de santé (médicales et non médicales)
- Valoriser les missions et les compétences acquises par les professionnels
- Analyser les forces et les faiblesses de ces coopérations
- Maîtriser la procédure de mise en œuvre d'une coopération entre professionnels de santé

PROGRAMME :

Les nouvelles formes de coopération : problématique et cadre juridique

- Les représentations sur les coopérations entre professionnels de santé
- Les freins et les leviers – Les enjeux et impacts des nouvelles coopérations – Matrice d'analyse de projet
- Les différentes formes de coopération entre professionnels de santé
- Le cadre juridique des nouvelles formes de coopération
- Quelles responsabilités des acteurs de la coopération
- Les acteurs du projet de coopération

La conduite du projet de coopération

- La procédure à suivre pour la mise en œuvre de nouvelles formes de coopération entre les professionnels de santé
- La formalisation du projet : objectifs et cahier des charges



Formation : Nouvelles formes de coopération entre professionnels de santé

- Le professionnel de santé « expert » : sélection, profil
- La formation des professionnels « experts »
- La gestion des risques a priori dans les projets de nouvelles coopérations
- L'évaluation des nouvelles formes de coopérations
- La valorisation des coopérations issues des projets



Formation : Nouvelles formes de coopération entre professionnels de santé

NOTRE DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

- Des méthodes d'APP préconisées par l'HAS.
- Un référentiel d'analyse basé sur les indicateurs nationaux de bonnes pratiques.
- Une documentation pédagogique remise à chaque participant.
- Une approche pédagogique concrète et pragmatique s'appuyant sur des méthodes de pédagogie active : alternance d'exposés théoriques courts, d'études de cas, d'analyse de pratiques...
- L'élaboration d'un plan d'actions d'amélioration avec indicateurs et modalités de suivi.
- Une évaluation de la satisfaction et des connaissances.
- La remise d'une attestation DPC.

— EVALUATION & LIVRABLES